

BPA Travaux des Productions Horticoles

Spécialité : Horticulture ornementale et légumière

Niveau 5 — Par Unités Capitalisables (UC) - Par la voie de l'apprentissage

Objectif de la formation

Le BPA prépare au diplôme d'ouvrier qualifié en horticulture capable d'assurer le suivi technique, la commercialisation des cultures et de participer si besoin à la gestion des entreprises de productions horticoles telles que :

- La production florale,
- La production maraîchère,
- La pépinière ornementale.

Organisation de la formation

La formation se déroule sur un an en alternance à raison de **16 semaines au CFA, 31 semaines en entreprise et 5 semaines en congés payés.**

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

Parcours individualisé : possibilité d'allonger la durée de la formation selon votre cursus antérieur, votre projet.

Conditions d'admission

Niveau - Âge :

- 16 à 26 ans titulaire d'un CAP ou BEP, Vous devez avoir entre 16 et 26 ans pour signer un contrat d'apprentissage. **Cette formation est également ouverte au public de la formation continue adulte sous conditions. Nous contacter !**

Maître d'apprentissage :

Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans une entreprise privée, ou un service de productions horticoles dans une collectivité locale ou un établissement public.

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !

Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.

Le CFA vous convoque pour un entretien.

Après consultation éventuelle du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription.

La Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

Contact Secrétariat : Corinne Lauga : corinne.lauga@educagri.fr

Obtention du diplôme

Le BPA est évalué en contrôle continu par Unités Capitalisables (UC). Les 10 UC qui composent le BPA sont indépendantes les unes des autres et peuvent être obtenues séparément.

Une UC acquise reste valable pendant 5 ans. Le diplôme est délivré lorsque les 10 UC constitutives du BPA sont obtenues.

Débouchés

Le BPA prépare à l'insertion professionnelle en entreprises ou en collectivités dès l'obtention du diplôme.

Vous pouvez également poursuivre vos études par apprentissage, formation continue ou scolaire.

Au CFA Agricole et Horticole ou au CFPPA des Landes sont proposés :

- Le Bac Pro Travaux Paysagers
- Le BP Productions Horticoles
- Le CS Tracteurs et Machines

Les autres formations de même niveau proposées au CFA

Le BPA Travaux des Aménagements Paysagers.

Frais à la charge de l'apprenti

Frais de repas, d'hébergement et de transport. Chaussures de sécurité.

Contenu de la formation

Programme

Enseignement Général

Mathématiques/ Informatique/Français UC G1	120
Domaine civique, social et économique UC G2.....	50
Pratique professionnelle et Développement durable UC G3	50

Des séances de Travaux Pratiques sont organisées sur l'atelier de production horticole du Centre.

Enseignement Professionnel

Connaissances scientifiques reliées Aux techniques professionnelles UC O1...	80
Connaissances scientifiques reliées aux matériels et équipements horticoles UC O2	50
Réaliser la multiplication des végétaux UC S1	40
Réaliser l'installation et le suivi des cultures UC S2	50
Réaliser la récolte et la préparation de commandes UC S3	20
Reconnaissance des Végétaux Ucare 1 ...	45
Taille de formation Ucare 2	20
ou Vente directe Ucare 3.....	20
Suivi individuel.....	35

Total heures de formation au CFA 560

« L'entreprise, premier lieu de formation, est le support majeur des apprentissages pratiques »